

Entreprise autochtone Canada s'efforce d'augmenter le nombre d'entreprises canadiennes dont les propriétaires-exploitants sont des Autochtones. Sa feuille de route comprend déjà un partenariat de plus de 10 ans avec le secteur privé autochtone et la création de milliers d'entreprises autochtones.

Aux demandeurs admissibles qui présentent une proposition conforme et viable, nous offrons une aide financière à la création ou à l'acquisition d'une entreprise. Cette aide, prévue pour les nouveaux entrepreneurs ainsi que les entrepreneurs et entreprises qui exercent pour la première fois une certaine activité commerciale, vise quatre types d'activité.

L'aide au secteur du **tourisme** offre des occasions d'affaires à des entreprises autochtones dans la plupart des régions du pays. Les activités admissibles sont les destinations et les attraits touristiques, l'hébergement, le transport, la restauration, la vente au détail et les services touristiques. Vous devez démontrer que votre entreprise pourra tirer 60 p. 100 de ses revenus du tourisme. (Le *tourisme* désigne les activités des personnes qui séjournent à l'extérieur de leur région pour affaires, pour le plaisir ou pour d'autres motifs.)

Nous visons à favoriser l'expansion du secteur de la **fabrication**, vu les nombreux avantages qu'il comporte au chapitre de l'innovation, de la création d'emplois et de l'expansion des marchés. Les fabricants transforment la matière première en produits nouveaux et prêts à utiliser, ou en matériaux qui entrent dans la composition d'un produit fabriqué par une autre entreprise. La fabrication peut avoir lieu dans une usine ou au domicile des travailleurs, à l'aide de machines ou d'outils manuels.

Entreprise autochtone Canada vient également en aide aux personnes qui fournissent des **services commerciaux, professionnels, scientifiques ou techniques**, par exemple les avocats, les comptables, les architectes, les ingénieurs, les arpenteurs-géomètres, les experts-conseils et ceux qui fournissent certains services de télécommunications comme les fournisseurs de services Internet. Pour être admissible à cette aide, vous

devez posséder un diplôme collégial ou universitaire dans une discipline pertinente ou une combinaison équivalente de scolarité et d'expérience, ou appartenir à l'ordre professionnel qui régit votre secteur d'activité.

L'aide accordée aux **entreprises occupant des créneaux commerciaux liés aux grands projets de développement** vise à favoriser le développement de petites entreprises autochtones, particulièrement dans les régions éloignées du pays. Les activités commerciales doivent être liées à l'un des projets de développement suivants :

- ▶ mines de nickel de Voisey Bay (Terre-Neuve-et-Labrador);
- ▶ aménagement hydroélectrique des chutes du cours inférieur du Churchill (Terre-Neuve-et-Labrador);
- ▶ expansion d'un projet hydroélectrique (nord du Manitoba);
- ▶ exploitation des sables bitumineux dans la région de l'Athabasca (nord de l'Alberta);
- ▶ mines de diamants (Territoires du Nord-Ouest);
- ▶ construction de pipeline (Nord canadien);
- ▶ exploitation gazière en mer (Nouvelle-Écosse);
- ▶ expansion d'un projet hydroélectrique (nord du Québec);
- ▶ jeux Olympiques d'hiver de 2010 (Colombie-Britannique).

Entreprise autochtone Canada peut également venir en aide à d'autres nouvelles entreprises afin de répondre à leurs besoins en matière de marketing ou de technologies de l'information.

En plus de remplir les critères généraux d'admissibilité d'Entreprise autochtone Canada, vous serez peut-être aussi appelé à perfectionner vos compétences en gestion, en finances ou dans d'autres domaines pour être admissible à une aide financière.

**Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à [abc-eac.ic.gc.ca](http://abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).**

Entreprise autochtone Canada a aidé des milliers de gens d'affaires à assurer la croissance de leur entreprise, le plus souvent grâce à des projets d'innovation, de marketing ou d'expansion des marchés.

Entreprise autochtone Canada offre de l'aide financière ou d'autres formes de soutien pour des projets portant sur l'**innovation**. Pour être admissible, votre entreprise doit être en activité depuis au moins un an. Votre projet doit par ailleurs représenter un changement tangible dans les méthodes ou les procédés de l'entreprise et permettre d'en améliorer la rentabilité. Il doit constituer une première pour l'entreprise et, idéalement, amener celle-ci à adopter les normes de l'industrie ou à les dépasser.

Les projets d'innovation peuvent viser, par exemple, la création ou l'adaptation de produits, l'adoption de procédés qui améliorent le rendement et la rentabilité de l'entreprise, l'obtention de l'homologation de l'ISO ou l'achat de matériel qui permettra l'application de technologies nouvelles ou améliorées.

Entreprise autochtone Canada appuie les entreprises de tous les secteurs qui désirent **se tailler une place plus importante dans un marché existant**. Les frais admissibles comprennent ceux associés au marketing, à l'embauche d'experts-conseils et d'autres professionnels qualifiés, et à la prestation de services financiers et commerciaux.

L'**expansion dans de nouveaux marchés** représente également un excellent moyen d'assurer la croissance d'une entreprise. Les frais d'immobilisation sont admissibles dans le cas des entreprises qui désirent percer sur de nouveaux marchés intérieurs ou internationaux, et qui peuvent prouver qu'elles ont besoin d'un apport additionnel de capitaux.

Si vous ciblez un nouveau marché *au Canada* (en règle générale, un marché situé à au moins 100 km des frontières du marché que vous exploitez présentement) et que vous aimeriez bénéficier de l'aide d'Entreprise autochtone Canada, votre entreprise doit :

- ▶ avoir été exploitée avec succès depuis au moins un an;
- ▶ être stable financièrement et posséder une capacité d'autofinancement suffisante pour prendre de l'expansion;
- ▶ avoir élaboré un plan de marketing ciblé;
- ▶ avoir des catalogues, des listes de prix et d'autre matériel publicitaire, des niveaux de stocks adéquats, une capacité de production et des réseaux de distribution qui font état de la capacité de votre entreprise d'approvisionner le nouveau marché.

Entreprise autochtone Canada vient aussi en aide aux entreprises qui désirent percer sur des marchés *étrangers*. Pour être admissible à cette aide, votre entreprise doit :

- ▶ avoir été exploitée avec succès au Canada depuis au moins deux ans;
- ▶ faire état d'un chiffre d'affaires d'au moins 75 000 \$;
- ▶ avoir vu progresser son chiffre d'affaires et ses profits;
- ▶ être stable financièrement et disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour prendre de l'expansion;
- ▶ avoir participé à des foires commerciales au Canada;
- ▶ avoir élaboré un plan de marketing ciblé pour l'exportation;
- ▶ démontrer qu'elle est en mesure d'approvisionner le nouveau marché.

**Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à [abc-eac.ic.gc.ca](http://abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).**

C'est un fait : le nombre de jeunes entrepreneurs autochtones croît tous les jours!

Devenir entrepreneur peut représenter pour vous un excellent moyen de tirer parti de vos talents, d'être votre propre patron, d'avoir un travail et de créer des emplois pour d'autres, et de bâtir votre avenir. Vous devrez toutefois travailler avec ardeur, posséder des compétences particulières en affaires et investir un certain montant dans le projet que vous proposez.

Si vous avez entre 18 et 35 ans inclusivement et que vous êtes prêt à relever ces défis, Entreprise autochtone Canada est peut-être en mesure de vous aider. En effet, nous offrons de l'aide financière, des services d'appoint et de l'information aux jeunes entrepreneurs admissibles qui présentent une proposition conforme et viable, afin de les aider à créer, à acquérir ou à agrandir une entreprise dans n'importe quel secteur commercial.

Pour être admissible, vous devez remplir les deux conditions suivantes :

- ▶ Vous devez pouvoir, avec votre propre argent (capitaux propres), prendre à votre charge au moins 10 p. 100 des frais admissibles du projet (communiquez avec Entreprise autochtone Canada pour obtenir plus d'information à ce sujet).
- ▶ Si vous n'êtes pas le seul propriétaire de votre entreprise, et que vos associés ne sont pas des jeunes Autochtones, vous devez détenir un intérêt majoritaire dans l'entreprise.

Vous serez peut-être aussi appelé à perfectionner vos compétences en gestion, en finances ou dans d'autres domaines pour être admissible à une aide financière.

**Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à [abc-eac.ic.gc.ca](http://abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).**



En plus d'aider les entreprises privées, Entreprise autochtone Canada a contribué à la formation d'un réseau d'organismes de développement et de financement des entreprises autochtones. Il a aussi collaboré avec différents organismes sectoriels et d'autres institutions à la préparation d'information et de ressources importantes sur l'entrepreneuriat autochtone au Canada. Dans le cadre des projets dirigés par le secteur privé, Entreprise autochtone Canada finance des activités de recherche en économie et de promotion des intérêts, qui créent un climat favorable à la croissance des entreprises autochtones.

Étant donné la vaste gamme d'activités que peut comprendre cette catégorie, Entreprise autochtone Canada doit avoir une idée très précise de ce que vous désirez accomplir avant de pouvoir juger de l'admissibilité à un financement. Vous devrez donc présenter une demande détaillée qui décrit les objectifs du projet, les résultats escomptés et les avantages économiques pour les Autochtones. La demande doit aussi comprendre un plan de travail exhaustif, accompagné d'un budget et d'un échéancier.

Entreprise autochtone Canada offre également des programmes et des services en partenariat avec des organismes de développement et de financement des entreprises qui, à leur tour, offrent un soutien et des services commerciaux aux entreprises autochtones.

**Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à [abc-eac.ic.gc.ca](http://abc-eac.ic.gc.ca) ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).**

